

Contrôle médical devant la commission médicale siégeant en Préfecture ou sous-Préfecture

Votre visite médicale doit s'effectuer devant la commission médicale si vous rentrez dans l'un des cas suivants :

- une suspension ou une annulation du permis de conduire suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants
- un renouvellement de permis de conduire après aptitude temporaire liée à l'alcool ou stupéfiant

Pour les autres cas, votre examen médical est assuré par un médecin généraliste agréé de votre lieu de domicile (voir page suivante)

Coût : prise en charge par l'utilisateur des frais de visite (50 € en espèces ou chèque bancaire), des analyses et des tests psychotechniques, si besoin.

La prise de rendez-vous devant la commission médicale s'effectue en ligne via le lien ci-dessous :

- Vous devez avoir une adresse de messagerie électronique valide.
- Le calendrier qui vous est proposé vous permet de choisir la date et l'horaire de votre rendez-vous.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la date choisie, vous devez annuler le rendez-vous pour éventuellement en solliciter un nouveau.
- Le conducteur doit se présenter personnellement le jour de son rendez-vous, muni de son dossier complet.
- Les médecins de la commission se réservent la possibilité de demander des examens complémentaires ;
- En cas d'absence non excusée, vos droits à conduire restent suspendus.
- Pour les usagers des arrondissements de St Etienne et Montbrison, la visite médicale a lieu à la Préfecture de la Loire. Pour les usagers de l'arrondissement de Roanne, la visite médicale a lieu à Roanne

[Prendre un rendez-vous](http://www.loire.gouv.fr) (lien vers le site www.loire.gouv.fr)

Les documents à présenter le jour du rendez-vous :

- 2 exemplaires de **l'avis médical** ([cerfa bleu réf 14880*02 \(PDF\)](#)) complétés ;
- **une pièce d'identité** en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans ;
- **la confirmation de votre rendez-vous** reçue par message électronique votre choix du jour et de l'horaire
- **les résultats des examens** à effectuer en laboratoire (à vos frais) datant de moins de 15 jours (ordonnance jointe à votre arrêté de suspension) :
 - **en cas d'infraction pour alcoolémie**, un bilan biologique (VGM, Transaminases et Gamma GT, CDT) de moins de quinze jours,
 - **en cas d'infraction pour prise de stupéfiants**, les résultats d'une analyse (recherche de THC, cocaïnes, opiacés, amphétamines),
- la copie de **l'arrêté de suspension** ;
- **le questionnaire médical** (PDF) complété ;
- **un compte rendu de tests psychotechniques**, en cas de suspension dont la durée est supérieure ou égale à 6 mois; et pour toute annulation. Ils doivent être effectués auprès d'un centre agréé, ([liste des centres agréés dans la Loire](#)).
- **50 euros**, pour les frais d'examen à acquitter lors de la visite, en espèces ou par chèque.

Votre examen médical est assuré par un médecin généraliste agréé de votre lieu de domicile, si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- Vous êtes candidat au permis de conduire ou souhaitez renouveler votre permis de conduire validé pour 5 ans dans les catégories C, E(C), D et E(D)
NB : pour ces catégories, lorsque vous approchez de vos 60 ans, la prorogation de votre permis de conduire est faite jusqu'à votre date anniversaire (et non 5 ans). Après vos 60 ans, la prorogation de votre permis sera de 2 ans.
- Vous souhaitez exercer à titre professionnel ou renouveler l'autorisation d'exercer une des activités suivantes : chauffeur de taxi, conducteur d'ambulance, conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes et enseignants de la conduite automobile,
- Vous souhaitez faire supprimer la mention des verres correcteurs sur votre permis,
- Vous souffrez d'un handicap de l'appareil moteur,
- Vous voulez être dispensé du port de la ceinture de sécurité,
- Votre auto-école ou l'inspecteur du permis de conduire demande que votre aptitude à conduire soit vérifiée,
- Vous faites l'objet d'une suspension pour excès de vitesse.

[Consulter la liste des médecins agréés dans la Loire](#) (document PDF)